

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022**

Le 31 janvier 2022 à 19 heures 00 les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 17 janvier 2022 se sont réunis, en mairie, sous la présidence de Monsieur Louis ALLARD, Maire.

Présents : Mesdames Josette ARSEGUEL, Laure MASSONNAT, Virginie PETELLAT Marie METIVIER, Marie ZAPILLON, Messieurs Louis ALLARD, Louis DUFOURNET, Romain REY, Pascal RINER, André BOGEY Patrick MATHIEUX, Jean-François DAGAND, Yannick GUTHLEBEN, Denis PAZEM, Cyril MORIQUAND

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Yannick GUTHLEBEN

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19 heures 00.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2021 : approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire fait un point sur la réunion du 31/01/2022 sur site, avec le service Eaux Pluviales de Grand-Lac.

Route des Crêts – problématique Bassa est inondé : L'eau qui arrive d'en haut, soit vers l'antenne relais, coule en direction de la route des Crêts puis inonde Bassa. La solution proposée serait la construction d'un bassin de rétention sur cette portion afin de stocker cette eau. Les modalités de mise en œuvre restent à définir. Grand-Lac propose de faire réaliser un passage caméra pour vérifier l'état des tuyaux en bas de la route des Crêts et faire le curage du tuyau en haut de l'ancienne mairie. Grand-Lac indique ne pas avoir de financement prévu au budget annuel 2022 pour ces travaux. Il est proposé de voir s'il est possible de poser un regard au milieu pour accéder plus facilement au tuyau.

Croix du Four : Il y avait un nant tracé vers la maison Bonnet qui rejoignait la croix du Four. Cette eau qui coule, arrive d'en haut entre la croix et la route des Crêts et va sur Cusy. Elle traverse le chemin et suit le fossé.

Monsieur Le Maire propose que la commune prenne en charge ces travaux ; en cas de forte pluie, les habitants vont revivre ce qu'ils ont vécu courant de l'année 2021.

Monsieur Le Maire aborde les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° 01-2022 : Marchés Publics – Attribution des lots concernant la mise aux normes de la salle polyvalente, extension de l'existant et réfection du boulodrome.

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été relancé le 05 octobre 2021 concernant quatre lots déclarés infructueux pour l'opération « Mise aux normes de la salle polyvalente, extension de l'existant et réfection du boulodrome » commune de Saint-Ours.

Cet appel d'offres a été passé sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée pour une remise des offres fixée au lundi 29 novembre 2021 à 12h.00.

La consultation comprenait 04 lots :

Lot	Désignation
01	VRD
02	Démolition / Gros Œuvre
03	Charpente
05	Plomberie

Treize plis ont été déposés de façon dématérialisée. Les membres de la commission d'appel d'offres accompagné par le cabinet Atelier ALM se sont réunis le 30 novembre 2021 afin de procéder au choix de de la meilleure offre au regard des critères de sélection. Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur Le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant H.T.	Montant TTC
1	VRD	ASSIER TP	7 385.70	8 862.84
2	Démolition / Gros Œuvre	SAS Vincent CACCIATORE	19 244.35	23 093.22
3	Charpente	TOIT et CHARPENTE DOMENGET	<i>Désistement du titulaire</i>	
5	Plomberie	MASSONNAT Julien	5 154.75	6 185.70
TOTAL			31 784.80 €	38 141.76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : **Approuve** le choix des entreprises, vérifiées et désignées ci-dessus exposées, dans le cadre du marché de la mise aux normes de la salle polyvalente, extension de l'existant et réfection du boulodrome.

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes, ainsi que tous autres documents se rapportant à ces marchés,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2022.

Programme

Lot 01 : V.R.D : ASSIER TP – 17 Chemin des Sources de Saint-Simond – 73100 AIX-LES-BAINS - Montant du marché : 7 385.70 € H.T.

Lot 02 : SAS Vincent Cacciatore et Fils – 170 Avenue Saint-Simond – 73100 AIX-LES-BAINS - Montant du marché : 19 244.35 € H.T.

Lot 05 : EIRL Massonnat Julien – 275 Route du Marteret- 73100 LE MONTCEL - Montant du marché : 5 154.75 € H.T.

Concernant le lot n°3 – Charpente, Monsieur Le Maire demande à ce qu'il soit vérifié si des pénalités de désistement peuvent être sollicitées contre l'entreprise Toit et Charpente DOMENGET. La commune est pénalisée, un délai supplémentaire va être demandé aux entreprises et le planning des travaux se voit décalé et des frais moratoires devront être payés aux entreprises déjà titulaires d'un lot pour ce marché.

Questions diverses :

Chemin des Bois : Monsieur GRILLET Marius a saisi le Tribunal Administratif de Grenoble afin de faire annuler la décision de refus concernant Déclaration Préalable, déposée en 2019, pour la pose d'une barrière sur la Route des Bois. L'avocat de la commune a déposé un mémoire en réponse à l'avocat de M. GRILLET. Un jugement est attendu. Les parties ont rendez-vous le 11 février en mairie afin de connaître les intentions de chaque partie. Monsieur Le Maire souhaite que chaque conseiller ait une copie du mémoire afin d'avoir connaissance du dossier en cours.

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du conseil qu'une pétition a été remise en mairie afin de faire opposition à Monsieur GRILLET de l'intention de poser une barrière.

Toit de l'école – contentieux : aucune nouvelle de l'avocat de la commune, aucune convention d'honoraire envoyée à ce jour, aucune facture

OAP Chez Yvonne : Un permis de construire a été déposé par la société Carré de l'Habitat. Il a été convenu d'un rendez-vous entre la mairie de Saint-Ours (Le Maire et M. PAZEM Denis) et le SAU de Grand-Lac afin de revoir le projet (10 logements => l'OAP n'est respectée, les bâtiments sont trop

hauts, le SAU préconise 6 logements alors que la commune souhaite que 10 logements soient réalisés avec des appartements plus petits – accession aux personnes seules ou débutants dans la vie active...)

Budget 2022 :

Le toit de l'école une estimation de travaux et honoraires sont évalués à 660 000 TTC, maîtrise d'œuvre plus travaux. Le Cabinet Architecture Energie a fait deux propositions dont une en PVC pour un coût moins onéreux.

La question est posée : Faut-il rénover tout le toit ou seulement une partie ?

Le planning des demandes de subventions a été avancé avec les élections. Il est nécessaire de préparer les demandes FDEC, DETR/DESIL et le marché de travaux pour début 2023 afin d'avoir une visibilité pour le budget 2023.

L'ensemble du conseil municipal souhaite que seuls les honoraires de la maîtrise d'œuvre et les études de faisabilité soient prévues au budget 2022.

Monsieur Le Maire propose que soit voté le budget primitif au 15 mars 2022.

Monsieur le Maire a rencontré l'association Centrale Villageoise qui a pour but de développer le photovoltaïque dans la commune. Il s'agit d'une association qui loue les toits des bâtiments communaux afin de créer une énergie électrique produite par l'énergie solaire grâce à des panneaux ou centrales solaires.

Enfouissement des réseaux aériens Route des Crêts : opération à prévoir au budget 2022 subvention du SDES.

Sentiers : opération à prévoir au budget 2022 pour 60 000€ de travaux (Chemin de La Petite Vie et chemin du Four (Cuisine de la Fête champêtre), chemin du Relais et Route de la Faïencerie.

Vidéo protection : Un 2^{ème} devis devrait parvenir dans les prochains jours par une autre entreprise. Le rendez-vous a été pris mercredi 02 février. Le conseil retient plusieurs caméras de lecture de plaque numérologique et moins de caméras. La demande de subvention est en cours avec le service de la Préfecture et en collaboration avec la gendarmerie.

Carrefour de Vingerel : une étude de faisabilité est demandée. Mme MASSONNAT Laure sollicite les bureaux d'étude.

Eclairage public : Monsieur Jean-François DAGAND prend la parole et évoque une proposition faite par le PNR Massif des Bauges afin de mettre en place une action au mois de septembre « La nuit est belle », elle aurait lieu le 23 septembre 2022 sur le territoire national (voir plus !!) Il s'agit de permettre une extinction complète des éclairages publics au niveau national pour pouvoir observer les étoiles.

Vente du parking de l'ancienne mairie : Monsieur Le Maire fait savoir au conseil municipal qu'un mail a été envoyé, de la part du collectif des kinés, pour demander à la commune, un délai de réflexion jusqu'au mois de mai. Elles informent qu'un changement d'architecte a été fait dans le but de trouver une solution moins onéreuse et savoir si leur projet est financièrement possible ou pas.

Après discussion, l'ensemble du conseil municipal accorde un délai jusqu'au mois de mai.

Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus sur le projet de la création d'une boulangerie (ancienne mairie) qui est en cours.

Presbytère : le conseil municipal souhaite lancer l'étude de faisabilité pour aménager le secteur et créer plusieurs appartements. Cette place serait végétalisée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h15

Vu pour être affiché le 03 février 2022 conformément aux prescriptions de l'article L 12117 du code des communes.

Fait à Saint-Ours le 03 février 2022

Le Maire

Louis ALLARD

Le secrétaire de Séance
Yannick GUTHLEBEN

